

Participez à AFRONEO TOUR 2026 – Le Salon des Afriques dans le Monde, le rendez-vous des entrepreneurs, marques, artisans et créateurs d'Afrique et de ses diasporas.

Afroneo a pour ambition de valoriser les savoir-faire, de promouvoir l'entrepreneuriat et la diversité des cultures africaines, tout en créant des passerelles économiques et culturelles entre l'Afrique, l'Europe et les diasporas.

Retrouvez-nous à Genève, du 6 au 15 novembre aux Automnales – Palexpo, puis à Paris, du 20 au 22 novembre au Zoo Art Show – La Défense, pour présenter vos produits et services, développer votre visibilité et créer de nouvelles opportunités commerciales.

ENTREPRISE EXPOSANTE

Nom bannière de l'exposant : _____

Raison sociale : _____

Inscription au registre du commerce : ☐ oui ☐ non

Adresse : _____

Ville : _____ NPA (code postal) : _____

Tel. entreprise : _____ Email : _____

Site internet : _____ Réseau sociaux : _____

Personne de contact (Direction) : _____ Fonction : _____

Email direct : _____ Tel. direct : _____

Responsable du stand : _____ Fonction : _____

Email direct : _____ Tel. direct : _____

Adresse de facturation : _____

Ville : _____ NPA (code postal) : _____

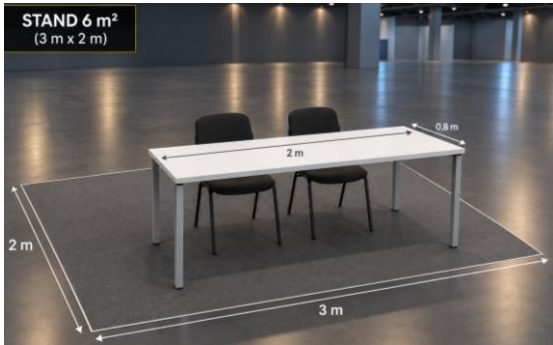
ACTIVITES : PRODUITS - SERVICES

- | | | | | |
|--|--------------------------------------|--------------------------------------|---|--------------------------------------|
| ☐ Epicerie fine | ☐ Tourisme | ☐ Textile | ☐ Bijoux | ☐ Littérature |
| ☐ Bien être | ☐ Cosmétiques | ☐ Mobilier | ☐ Art/décoration | |
| ☐ Immobilier | ☐ Finances | ☐ Association | ☐ Services | ☐ Accessoires |

Vous êtes : ☐ Artisan/producteur ☐ Distributeur

Description des produits, activités et services présentés sur le stand (informations diffusées) :

DESCRIPTIF ET TARIFS

Choix du salon	☐ Genève (Automnales – Palexpo)	
Durée :	☐ 5 jours (du 6 au 10 nov)	☐ 10 jours (du 11 au 15 nov)
Tarifs TTC :	☐ 1 350CHF (1 420€)	☐ 2 700CHF (2 835€)
Description	Model de stand	
9 m ²	 STAND 9 m² (3 m x 3 m) ENSEIGNE Dimensions: 3 m (width), 3 m (depth), 2 m (table length), 0.8 m (table width).	
Prestations incluses dans le stand modulaire :	• Montage et démontage du stand • Parois blanches (2,50m de hauteur), 2 cotés ouvert • Moquette (couleur sous réserve) • Eclairage 2 spot LED 5W. 2kW d'électricité inclus. • Bandeau de stand et impression du nom de la bannière de l'exposant • 1 table et 2 chaises • 1 place de parking	
Choix du salon	☐ Paris	
Durée :	3 jours	
Tarifs TTC:	☐ 530CHF (550€)	
Description	Model de stand	
6m ²	 STAND 6 m² (3 m x 2 m) Dimensions: 3 m (width), 2 m (depth), 2 m (table length), 0.8 m (table width).	
Prestations incluses dans le stand :	• Montage et démontage du stand • Electricité inclus. • 1 table et 2 chaises	
Récapitulatif :	☐ Prix du stand Geneve : _____ ☐ Prix du stand Paris : _____	
Offre Afroneo Tour pour l'inscription aux 2 salons	5% de rabais sur le montant total TTC	
TOTAL COMMANDE TTC (TVA de 8,1%)	Total :	

Cette charte est établie afin de garantir au public une expérience de qualité tant au niveau de la variété des produits et des services offerts, que des pratiques commerciales. Elle vise à renforcer la qualité, la convivialité et l'authenticité de la foire, propice à la découverte et au commerce. Elle a également pour objet de renforcer et de pérenniser la relation de confiance entre visiteurs et exposants.

Pour permettre aux exposants de bien répondre aux critères de qualité, ceci dans le respect de la branche, du visiteur, et de l'image du Salon, la Direction des Automnales et le Salon AFRONEO précisent ci-dessous divers points et critères, que tous s'engagent à respecter. Chaque exposant confirme son adhésion et son approbation à la présente charte par sa signature.

En tant qu'exposant, je m'engage à :

- 1/ disposer d'un stand aménagé, entretenu et décoré avec soin et qualité, bénéficiant d'un éclairage adapté et affichant clairement le nom ou la raison sociale de l'exposant ;
- 2/ respecter les horaires d'ouverture au public et maintenir le stand ouvert pendant toute la durée de ceux-ci, assurer une présence permanente et active sur le stand et adopter un comportement favorisant la qualité de l'accueil des visiteurs ;
- 3/ respecter les échéances et conditions de paiement définies par AFRONEO et, le cas échéant, par l'organisateur ou le gestionnaire du lieu d'accueil ;
- 4/ pratiquer des prix clairement affichés et conformes à la réglementation applicable et, lorsque cela est possible, proposer des offres commerciales spécifiques au salon sans induire le consommateur en erreur ;
- 5/ adopter en toutes circonstances un comportement professionnel et respectueux à l'égard des visiteurs, des autres exposants, des organisateurs, des prestataires et du personnel des sites d'accueil ;
- 6/ respecter les pratiques commerciales ainsi que la législation en vigueur dans le pays où se déroule l'événement. Sont notamment proscrites les méthodes de vente agressives, trompeuses ou susceptibles d'induire le visiteur en erreur, ainsi que toute sollicitation abusive de la clientèle en dehors de l'espace attribué à l'exposant ;
- 7/ disposer sur le stand d'un personnel formé et compétent, avec un responsable identifiable, et respecter la législation du travail applicable dans le pays d'accueil concernant le personnel et les prestataires mobilisés ;
- 8/ effectuer, lorsque la réglementation l'exige, toutes les déclarations et démarches administratives nécessaires concernant le personnel intervenant pendant le montage, l'exploitation et le démontage du stand. Pour Genève, les obligations applicables en Suisse et dans le canton de Genève, notamment celles relatives à l'OCIRT, devront être respectées. Pour Paris, l'exposant devra respecter les dispositions légales et administratives françaises applicables ;
- 9/ garantir la conformité des produits et services vendus ou commandés avec leur présentation et leur description, et respecter les conditions et délais de livraison annoncés au client ;
- 10/ ne pas accueillir de co-exposant, sous-exposant, marque ou activité commerciale non préalablement déclaré et autorisé par AFRONEO ;
- 11/ en cas d'annulation par l'exposant après le 15 octobre 2026, 50 % de l'acompte versé restera acquis à AFRONEO. En cas d'annulation pour force majeure, les modalités de report ou de remboursement seront déterminées conformément au droit applicable et aux frais déjà engagés par l'organisateur.
- 12/ respecter les interdictions de fumer et de vapoter ainsi que l'ensemble des règles de sécurité, d'hygiène, d'incendie et d'exploitation applicables au lieu accueillant l'événement ;
- 13/ assurer la surveillance et la sécurité de son stand, de son matériel et des produits exposés. Il appartient à l'exposant de souscrire, lorsque nécessaire, les assurances appropriées couvrant notamment les risques de dommages, perte, vol et responsabilité civile ;
- 14/ accepter que l'attribution et l'emplacement des stands relèvent exclusivement de l'organisateur. AFRONEO s'efforcera, dans la mesure du possible, de tenir compte des souhaits exprimés par les exposants, sans que ceux-ci puissent constituer une garantie d'emplacement ;
- 15/ respecter les caractéristiques techniques du stand et les règles d'aménagement définies pour chaque événement. L'exposant ne peut modifier, démonter, percer, peindre ou utiliser les structures, parois des stands voisins ou murs du lieu sans autorisation préalable ;
- 16/ respecter la législation applicable aux relations commerciales et aux contrats conclus avec les consommateurs dans le pays où se déroule l'événement. À Genève, les activités commerciales sont soumises aux dispositions applicables en Suisse ; à Paris, elles sont soumises aux dispositions applicables en France ;
- 17/ accomplir sous sa responsabilité l'ensemble des formalités douanières, fiscales et administratives nécessaires à l'importation, l'exposition, la commercialisation ou la réexportation de ses produits, marchandises, matériels, supports promotionnels et équipements. Les exposants participant à l'étape de Genève devront notamment tenir compte des formalités liées à l'entrée de marchandises sur le territoire suisse.

L'exposant reconnaît que certaines dispositions peuvent différer entre Genève et Paris en raison de la législation locale et des règlements propres aux lieux d'accueil. En participant à AFRONEO TOUR 2026, il s'engage à respecter la présente charte ainsi que les règlements, consignes techniques et règles de sécurité qui lui seront communiqués pour chaque étape.

Par sa signature, l'exposant confirme avoir pris connaissance du Règlement des Automnales, du Guide des bonnes pratiques pour les exposants, de la Réglementation générale pour les utilisateurs du site de Palexpo, et de la Charte des exposants (ci-dessus). Par sa signature sur la présente inscription, le signataire déclare disposer de pouvoirs de représentation de l'entreprise valables et suffisants.

Lieu et date :

Timbre et signature de l'exposant

SIGNATURE